

ENQUÊTE

Qualité de vie et conditions de travail

dans les entreprises lotoises

Novembre 2023



Enquête

Qualité de vie et conditions de travail

dans les entreprises lotoises

CHIFFRES CLÉS



77%

C'est la part des entreprises qui rencontrent actuellement des problèmes de recrutement.



1 jour

Parmi les entreprises qui pratiquent le télétravail, 67% autorisent **1 jour de télétravail par semaine**.



74%

C'est la part des entreprises ayant procédé, au cours des 3 dernières années, à plusieurs augmentations générales des salaires

INTRODUCTION

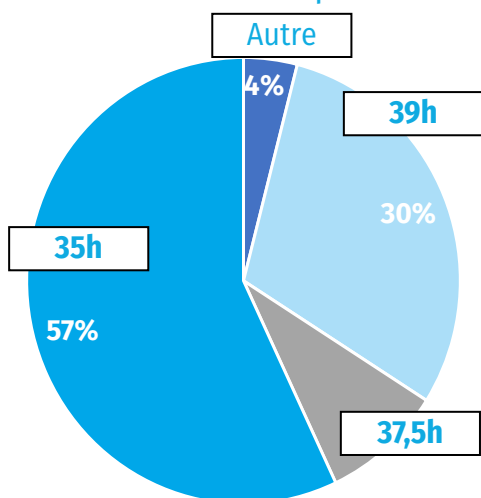
> La **gestion des ressources humaines et la responsabilité sociétale des entreprises (RSE)** jouent un rôle crucial dans l'adaptation des entreprises aux mutations économiques, sociales et environnementales. Elles permettent de promouvoir des pratiques durables, de renforcer la culture d'entreprise et d'améliorer la rétention des talents, tout en répondant aux attentes croissantes des parties prenantes en matière de durabilité et de responsabilité sociale.

> La CCI du Lot a engagé une enquête en ligne **du lundi 30 octobre au vendredi 10 novembre 2023**, auprès d'un échantillon de dirigeants et de responsables ressources humaines d'entreprises lotoises, afin de connaître leurs pratiques en matière de Ressources Humaines et Responsabilité Sociétale des Entreprises sur les thèmes suivants :

- Organisation du temps de travail
- Télétravail
- Recrutement
- Attractivité / Marketing RH
- Gestion des emplois et des parcours professionnels
- Conditions de travail, relations de travail, climat social
- Politique de rémunération

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Quelle est la durée de travail collective hebdomadaire pratiquée dans votre entreprise ?

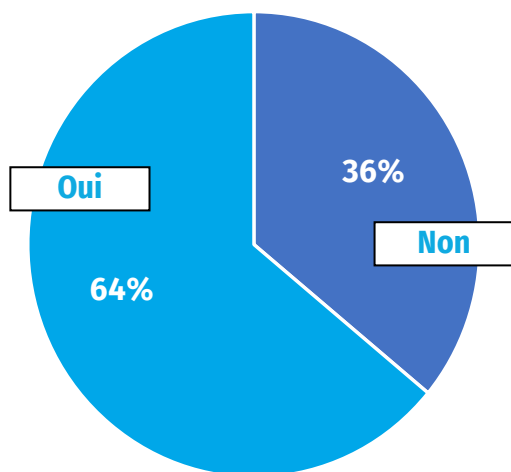


Source : L'enquête CCI du Lot : Qualité de vie et conditions de travail dans les entreprises lotoises. Novembre 2023

➤ Sur la durée collective hebdomadaire de travail, **57 % des entreprises interrogées pratiquent la semaine de 35 heures, et 30 % la semaine de 39 heures.**

➤ Concernant le nombre de jours de travail hebdomadaire, **seulement 5 % des entreprises ont mis en place la semaine de quatre jours. Sur les 95% des entreprises qui ne la pratiquent pas, 14% se disent toutefois intéressées.**

Dans votre entreprise, les horaires de travail sont-ils flexibles ?



Source : L'enquête CCI du Lot : Qualité de vie et conditions de travail dans les entreprises lotoises. Novembre 2023

➤ Les horaires variables permettent au salarié, à l'intérieur de plages horaires définies par l'entreprise, d'adopter d'une semaine à l'autre un temps de travail à son activité ou ses contraintes.

36 % des entreprises ont répondu travailler avec des horaires flexibles.

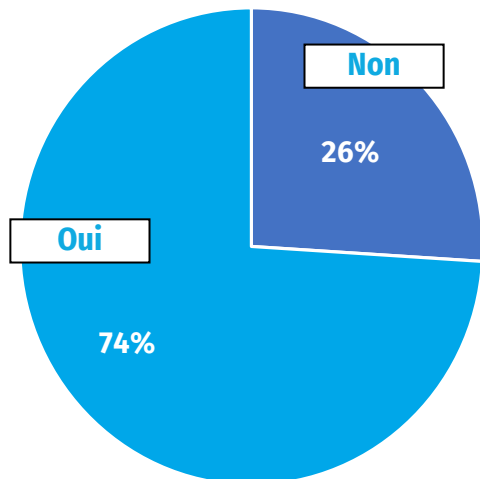
Enquête

Qualité de vie et conditions de travail

dans les entreprises lotoises

TÉLÉTRAVAIL

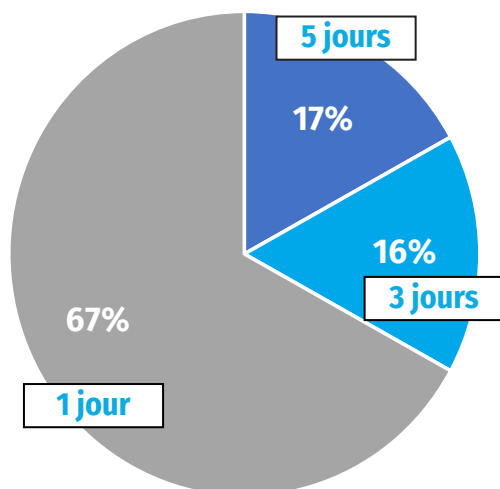
Le télétravail est-il pratiqué dans votre entreprise ?



> **26 % des entreprises interrogées pratiquent le télétravail.** Il est à noter que certains emplois ne sont pas compatibles avec le télétravail, par exemple les établissements recevant du public ainsi que le travail en extérieur. La mise en place du télétravail peut être compliquée au vu des postes de travail et peut créer des tensions internes entre les postes télétravaillables et les postes non-télétravaillables.

Source : L'enquête CCI du Lot : Qualité de vie et conditions de travail dans les entreprises lotoises. Novembre 2023

Quel est le nombre de jour(s) maximum de télétravail autorisé(s) par semaine ?



> Parmi les entreprises pratiquant le télétravail : **67 % autorisent un jour par semaine, 16 % autorisent trois jours par semaine, 17 % autorisent cinq jours par semaine.**

Les entreprises déclarent à l'unanimité vouloir rester stable dans l'avenir, sur le nombre de jours de télétravail mis en place.

Source : L'enquête CCI du Lot : Qualité de vie et conditions de travail dans les entreprises lotoises. Novembre 2023

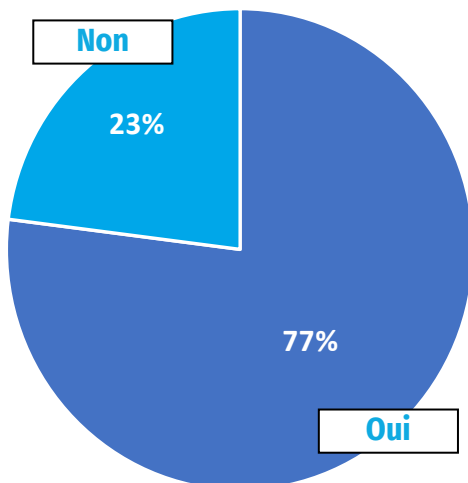
Enquête

Qualité de vie et conditions de travail

dans les entreprises lotoises

RECRUTEMENT

Eprouvez-vous actuellement des difficultés de recrutement ?



Source : L'enquête CCI du Lot : Qualité de vie et conditions de travail dans les entreprises lotoises. Novembre 2023

➤ **77 % des entreprises interrogées éprouvent actuellement des problèmes de recrutement et 74 % déclarent avoir un ou plusieurs postes à pourvoir.**

Les trois principales raisons évoquées pour expliquer les problèmes de recrutement sont :

- Un nombre insuffisant de candidats,
- Des profils non-adéquats,
- Une motivation des candidats insuffisante.

ATTRACTIVITÉ - MARKETING RH - MARQUE EMPLOYEUR



75%

C'est la part des entreprises interrogées considérant la notion de marque employeur comme une préoccupation pour leur entreprise.

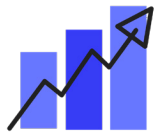
Source : L'enquête CCI du Lot : Qualité de vie et conditions de travail dans les entreprises lotoises. Novembre 2023

➤ L'image et l'attractivité RH est un enjeu majeur dans un marché de l'emploi hyper concurrentiel. **70 % des entreprises interrogées connaissent la notion de marque employeur, 75 % des entreprises la considère comme une préoccupation.**

➤ **83 % des entreprises ont clairement identifié leurs valeurs dont 86 % déclarent partager clairement leurs valeurs et leur stratégie avec leurs salariés.** La transmission de l'information est au cœur des enjeux.

➤ **86 % des entreprises déclarent que les salariés sont régulièrement informés de la santé financière et des projets de l'entreprise.**

GESTION DES EMPLOIS ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS



82%

La part des entreprises estimant proposer des possibilités d'évolution professionnelle à leur salariés

Source : L'enquête CCI du Lot : Qualité de vie et conditions de travail dans les entreprises lotoises. Novembre 2023

➤ 82 % des entreprises estiment proposer des possibilités d'évolution professionnelle à leurs salariés. Mais seulement 62 % des entreprises interrogées expriment avoir mis en place un plan de formation annuel.

On note une disparité entre les secteurs d'activité.

80 % des entreprises industrielles déclarent avoir mis en place un plan de formation annuel.

- Les principaux outils de gestion des emplois et parcours professionnels utilisés par les entreprises sont :
- La création de fiches de postes,
 - Les entretiens professionnels obligatoires
 - Les entretiens d'évaluation des compétences.

CONDITIONS DE TRAVAIL, RELATIONS DE TRAVAIL, CLIMAT SOCIAL



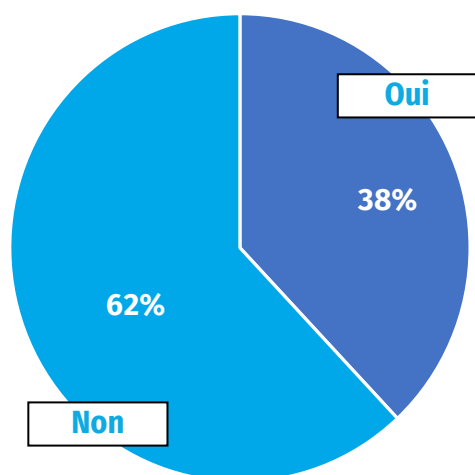
95%

La part des entreprises déclarant mettre en place des actions concrètes pour préserver la santé et la sécurité au travail

Source : L'enquête CCI du Lot : Qualité de vie et conditions de travail dans les entreprises lotoises. Novembre 2023

➤ Le climat social est un indicateur qui évalue la santé sociale des salariés dans une entreprise. **Les entreprises déclarent à 65 % utiliser des indicateurs tels que le turn-over ou l'absentéisme pour apprécier le climat social.** Tandis que 95 % des entreprises affirment mettre en place des actions concrètes pour préserver la santé et la sécurité au travail et améliorer les conditions de travail.

Est-ce que votre entreprise est engagée dans une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) ?



Source : L'enquête CCI du Lot : Qualité de vie et conditions de travail dans les entreprises lotoises. Novembre 2023

➤ La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est définie par la commission européenne comme « l'intégration volontaire, par les entreprises, de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes ». L'entreprise qui déploie une démarche de RSE va donc chercher à développer des pratiques plus éthiques et plus durables dans son mode de fonctionnement pour contribuer aux enjeux de développement durable.

➤ **38 % des entreprises interrogées déclarent être engagées dans une démarche RSE.**

Parmi les actions RSE mises en place par les entreprises, ont été citées :

- **Un bilan RSE** : cela permet à l'entreprise d'avoir une vision de ce qu'elle réalise déjà de manière informelle en termes d'actions RSE des points à améliorer et des actions restant à mener. L'entreprise va pouvoir élaborer un plan d'action lui permettant de mettre en place une démarche RSE formalisée.

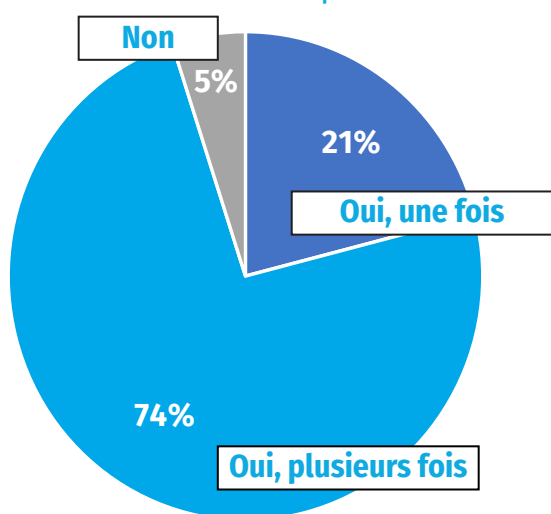
- **Un récupérateur de chaleur** : action permettant de réaliser des économies d'énergie. Cette initiative est en lien avec le développement durable et favorise la transition écologique de l'entreprise.

- **Un plan d'actions lié à l'évaluation ECOVADIS** : cela va permettre à l'entreprise de mettre en place une démarche RSE formalisée en entreprise.

- **Une démarche RPS et Accord QVCT** : il s'agit de mettre en place au sein de l'entreprise des actions en lien avec la RSE.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Au cours des 3 dernières années, avez-vous procédé à une ou plusieurs augmentations générales des salaires dans votre entreprise ?



Source : L'enquête CCI du Lot : Qualité de vie et conditions de travail dans les entreprises lotoises. Novembre 2023

- Au cours des 3 dernières années :
- **74 % des entreprises ont procédé à plusieurs augmentations générales des salaires,**
 - **21 % à une seule augmentation générale des salaires,**
 - **5 % à aucune augmentation générale des salaires.**

Au sein des entreprises, les principales raisons expliquant l'évolution du niveau des salaires fixes sont :

- La grille des salaires négociée par la branche professionnelle (convention collective)
- Les négociations individuelles
- Le niveau d'inflation des prix

- Enfin, **89 % des entreprises interrogées ont mis en place une prime de partage de la valeur (ancienne prime Macron).**

CONCLUSIONS

- Il ressort de cette enquête qu'**une part importante d'entreprises lotoises adapte sa politique des Ressources Humaines pour engager et mettre en place une démarche « responsabilité sociétale de l'entreprise »**, notamment dans le secteur industriel. En effet, ces dernières sont soumises à des cahiers des charges provenant de leurs donneurs d'ordre, ce qui peut expliquer leur avancement en la matière. A contrario, les secteurs du commerce et des services sont moins sensibilisés, par peut être un manque de moyens humains et financiers.
- **Les outils de QVCT sont nombreux et doivent être adaptés au contexte et à l'organisation du travail dans l'entreprise.** Si le télétravail ou la flexibilité des horaires ne sont pas compatibles avec le secteur HCR, en revanche, la prime de partage de valeur ou encore la gestion des carrières seront plus adaptées. Il faut d'ailleurs remarquer, **que la grande majorité des entreprises interrogées a mis en place la prime de partage de la valeur ces dernières années**, pour répondre précisément aux enjeux de pouvoir d'achat des salariés confrontés à une inflation des prix à la consommation. **Cependant le dispositif évolue en 2024** et la mise en place d'un accord d'entreprise semble inévitable pour conserver les avantages d'exonération du dispositif de part et d'autre, pour le salarié et l'entreprise.
- **75% des entreprises interrogées ont conscience de l'importance de prendre du recul sur leur image et de travailler sur leur marque employeur** pour fidéliser leurs salariés et attirer de nouveaux talents. Le projet d'entreprise, sa formalisation et sa transmission auprès des collaborateurs est plus que jamais essentielle pour donner ou redonner du sens au travail, préoccupation majeure des salariés, notamment post-COVID. L'entreprise doit informer ses équipes sur ce qu'elle met en place et avec quel objectif. **On parle de communication RH interne et externe, de marketing RH, dont fait partie la marque employeur.**
- Considérant les difficultés actuelles de recrutement, **les entreprises lotoises s'engagent une réflexion et/ou mise en oeuvre de stratégies RH et RSE pour faire face aux mutations économiques et sociales** qui transforment les relations de travail.

Contact : Jack VLAHOVIC - Chargé d'études

05 65 30 35 24 / 06 58 32 68 40

j.vlahovic@lot.cci.fr

Avec l'appui de Julie JAMMES-DUCHESNE - Conseillère Entreprise - Emploi - Ressources Humaines